# Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Si l'adoption du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II) et sa mise en application ont dominé les trois premiers trimestres 2004, les thèmes traités ont été plus variés en fin d'année. Le tableau 1 résume les principales initiatives récentes.

#### Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le CBCB publie un document sur les éléments d'une bonne gestion du risque clientèle...

...ainsi que de nouvelles recommandations sur l'incidence des IFRS sur les fonds propres réglementaires

En octobre, le CBCB a publié un document, intitulé Consolidated KYC risk management, sur l'importance de la gestion du risque clientèle à l'échelle du groupe. Complétant son rapport, paru en 2001 sous le titre Devoir de diligence des banques au sujet de la clientèle, il examine les éléments garants de l'efficacité de la gestion du risque clientèle et souligne la nécessité, pour les banques, d'appliquer une procédure globale cohérente, à la fois au siège et dans toutes les filiales et succursales. Cette méthode doit reposer sur quatre éléments: i) politique d'acceptation de nouveaux clients, ii) identification, iii) surveillance continue des comptes à haut risque et iv) gestion des risques. Si ces éléments ont été largement adoptés comme critères de bonne pratique, dans nombre de juridictions, il reste des obstacles juridiques à l'échange d'informations au-delà des frontières nationales.

Après avoir publié plusieurs communiqués de presse traitant des effets possibles de l'application des normes internationales d'information financière (IFRS, International Financial Reporting Standards) sur les fonds propres réglementaires, le CBCB a, dans un nouveau communiqué paru en décembre, incité les autorités de contrôle nationales à examiner d'autres aspects de cette question. Il a, notamment, formulé des recommandations concernant l'application de l'IAS 39 au traitement des profits et pertes sur les portefeuilles de placement. Par ailleurs, il a invité à la prudence les autorités de contrôle nationales qui choisiraient d'autoriser une comptabilisation partielle des gains non matérialisés sur l'immobilier utilisé en propre et l'immobilier de placement dans les fonds propres complémentaires (niveau 2). En outre, le Comité a proposé que le montant de l'exposition, dans le cas d'un actif utilisé pour la pondération des risques, ne puisse pas être fixé à un niveau inférieur au montant qui serait déduit des fonds propres en cas d'annulation totale de la créance. Enfin, il a annoncé qu'il continuerait d'étudier les effets potentiels du recours à la juste valeur selon les termes de l'IAS 39.

Concernant le suivi de l'adoption du dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II), le CBCB a annoncé que plusieurs pays membres ont décidé d'entreprendre des études d'impact (ou tests pratiques) en 2004 ou 2005. Contrairement aux études d'impact quantitatif¹ antérieures à Bâle II (juin 2004), elles ne seront pas menées dans le cadre d'une initiative conjointe. Ces opérations purement nationales sont surtout motivées par le fait que, depuis la publication de Bâle II, la capacité des banques à réaliser des estimations conformes aux approches les plus avancées s'est considérablement améliorée. En outre, certaines analyses effectuées par le Comité après la dernière étude d'impact quantitatif s'appuyaient sur des approximations, faute de données plus précises.

Plusieurs pays membres du CBCB vont entreprendre des études nationales sur l'impact de Bâle II

### Comité sur le système financier mondial

En janvier, le CSFM a publié un rapport sur les produits structurés, indiquant les enjeux pour les agences de notation ainsi que les conséquences pour les banques centrales et les investisseurs. Intitulé The role of ratings in structured finance : issues and implications, ce rapport, élaboré par le groupe de travail du CSFM chargé d'étudier les notations dans le secteur de la finance structurée, passe en revue et explique les différences méthodologiques entre la notation d'un produit de crédit classique et celle d'un instrument de financement structuré. Ш examine, outre, les en divers méthodologiques et organisationnels de la finance structurée. Décrivant dans le détail les conclusions du groupe de travail, le rapport vient compléter les travaux antérieurs du CSFM et de l'Instance conjointe<sup>2</sup>.

Le CSFM publie un rapport sur la place des notations dans le secteur de la finance structurée...

Également en janvier, le Comité a publié un rapport — *Stress testing at major financial institutions : survey results and practice* — résumant les résultats d'une enquête sur les simulations de crise pratiquées par les banques et les entreprises d'investissement. Ce rapport examine les principaux scénarios de risque pour les établissements financiers (établis d'après leurs exercices de simulation), étudie certains aspects structurels de la simulation de crise et analyse l'évolution des pratiques depuis l'enquête analogue menée par le CSFM en 2001<sup>3</sup>. Il apparaît que les modèles les plus utilisés se fondent sur les mouvements des taux d'intérêt et les incidents de crédit, et que la majorité d'entre eux couvrent les marchés de plusieurs régions. Le rapport conclut que, si la simulation de crise devient une composante intégrale du dispositif de

...ainsi que les résultats d'une enquête sur les aspects microéconomiques de la simulation de crise

Ces études visaient essentiellement à rassembler des informations afin de déterminer si le Comité avait atteint son objectif concernant le dispositif révisé.

Comité sur le système financier mondial : Credit risk transfer, 2003 ; Instance conjointe : Report on credit risk transfer, 2004 (examiné ci-après).

Comité sur le système financier mondial, A survey of stress tests and current practice at major financial institutions, 2001.

## Principales initiatives des comités et instances siégeant à Bâle

Communiqués de presse et publications parus durant la période

Instance	Titre	Sujet	Parution
	Étude sur la gestion consolidée du risque clientèle	<ul> <li>Risque clientèle: importance d'une gestion globale consolidée par les banques</li> <li>Complément à un rapport antérieur du CBCB, intitulé Devoir de diligence des banques au sujet de la clientèle</li> <li>Principaux facteurs favorisant une gestion efficace de ce risque à l'échelle du groupe</li> </ul>	Octobre 2004
CBCB	Communiqué de presse sur le régime de fonds propres de certains éléments au titre des normes internationales d'information financière (IFRS)	<ul> <li>Incidence sur les fonds propres réglementaires</li> <li>Éléments à prendre en considération par les autorités de contrôle nationales pour l'application des normes IFRS</li> </ul>	
	Bâle II : annonce d'études nationales d'impact quantitatif	<ul> <li>Application aux modèles de paramètres dont la définition a progressé depuis Bâle II</li> <li>Il ne s'agit pas d'une initiative conjointe; les études appliquent cependant un modèle commun</li> </ul>	Décembre 2004
CSFM	The role of ratings in structured finance: issues and implications	<ul> <li>Particularités des produits structurés</li> <li>Enjeux pour les agences de notation et autres intervenants</li> <li>Conséquences pour les banques centrales</li> </ul>	Janvier 2005
	Stress testing at major financial institutions: survey results and practice	<ul> <li>Selon les établissements financiers, quels sont les risques majeurs ?</li> <li>Évolution des pratiques en matière de simulation de crise</li> </ul>	
CSPR	Statistics on payment and settlement systems in selected countries – Figures for 2003	Publication annuelle de données, sous forme de tableaux par pays et de tableaux comparatifs	Octobre 2004
	Recommandations pour les contreparties centrales	<ul> <li>Normes de gestion des risques des contreparties centrales</li> <li>Recommandations et méthodologie de mise en application</li> </ul>	Novembre 2004
	Payment systems in Sri Lanka	Livre rouge	Décembre 2004
Instance conjointe <sup>1</sup>	Rapport sur le transfert du risque de crédit	Transfert du risque opéré par les instruments/transactions les acteurs des marchés sont conscients des risques en jeu	Octobre 2004
		Risque de concentration imputable au transfert du risque de crédit	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Instance conjointe a été créée en 1996 sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

Sources: www.bis.org; www.fsforum.org.

gestion des risques mis en place par les établissements financiers et complète d'autres outils, telle la valeur en risque, un certain nombre de difficultés restent à surmonter. Par ailleurs, selon le rapport, la mise au point de meilleurs modèles de simulation, qui prennent en compte les portefeuilles de prêts, susciterait l'intérêt des établissements financiers.

### Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

En octobre, le CSPR a publié la mise à jour annuelle de son recueil de statistiques<sup>4</sup>. Celui-ci présente, pour les treize pays membres, des données sur divers aspects des systèmes de paiement sous forme de tableaux détaillés par pays et de tableaux comparatifs sur, par exemple, la place relative des moyens de paiement scripturaux ou les principales caractéristiques de certains systèmes interbancaires de transfert de fonds.

Le CSPR publie ses statistiques annuelles sur les systèmes de paiement et de règlement...

En novembre, le CSPR et le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont publié un rapport définissant des normes détaillées pour la gestion des risques des contreparties centrales, entités qui s'interposent entre les contreparties aux transactions financières. S'il est vrai qu'une contrepartie centrale bien gérée réduit l'exposition potentielle de ses participants, elle peut constituer un obstacle à la stabilité financière, dans la mesure où elle expose le système de règlement de titres à un risque accru de concentration. Intitulé *Recommandations pour les contreparties centrales*, ce rapport présente quinze grandes recommandations, largement commentées, portant sur les principaux types de risques auxquels sont exposées les contreparties centrales : risque de contrepartie, risque de liquidité, risque de banque de règlement, risque de conservation, risque opérationnel et risque juridique. Il expose également une méthodologie permettant d'évaluer l'application de ces recommandations.

...et un rapport établi conjointement avec l'OICV sur des normes pour la gestion des risques des contreparties centrales

En décembre, le CSPR a publié un nouveau *Livre rouge*, consacré aux dispositifs de paiement au Sri Lanka. Les systèmes de paiement sri-lankais ont fait l'objet de réformes majeures ces deux dernières années : introduction d'un système RBTR (2003) et mise en place d'un système national de règlement de titres (2004). Cette publication commente largement l'importance cruciale du bon fonctionnement des systèmes de paiement pour la stabilité financière.

Publication consacrée au Sri Lanka

#### Instance conjointe

Pour donner suite à une demande du Forum sur la stabilité financière (FSF), le Groupe de travail sur l'évaluation du risque et les fonds propres de l'Instance conjointe a publié, en octobre, un rapport intitulé *Credit risk transfer*, qui analyse trois questions mises en évidence par le FSF: le transfert du risque par les instruments/transactions est-il complet? Les intervenants prennent-ils toute la mesure des risques en jeu? Ces activités de transfert entraînent-elles des concentrations excessives? Le rapport conclut que les dérivés de crédit se

L'Instance conjointe publie un rapport sur le transfert du risque de crédit

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, Statistics on payment and settlement systems in selected countries – Figures for 2003, 2004.

sont, jusqu'à présent, révélés d'assez bons instruments de transfert ; que les acteurs des marchés paraissent, dans l'ensemble, conscients des risques ; et que la concentration ne constitue pas, dans l'immédiat, une menace pour la stabilité financière.

#### Forum sur la stabilité financière

Table ronde du FSF sur les grandes questions suscitées par l'application des IFRS En liaison avec le Comité des normes comptables internationales et la Fédération internationale des comptables, le FSF a tenu, en octobre, une table ronde sur les questions et problèmes soulevés par l'adoption et la mise en œuvre des IFRS et des normes internationales relatives à l'audit. Les qui représentaient notamment les autorités compétentes dans le domaine de l'information financière, les instituts de comptables et d'auditeurs, les instances de normalisation, les intervenants de marché, les organes de réglementation internationale et les agences de développement, ont plus particulièrement examiné les points suivants : i) importance d'un cadre réglementaire bien conçu pour assurer l'application des normes ; ii) incidence sur le champ d'application des IFRS de la complexité de ces normes, de la nécessité de les faire traduire, ainsi que de la diversité de la demande d'information financière selon le type d'entreprise (PME, par exemple); iii) nécessité de trouver un juste équilibre entre le nombre et la fréquence des changements apportés aux normes et la volonté de préserver une base stable facilitant l'application des normes; iv) insuffisance des capacités, dans certaines juridictions, pour une mise en œuvre rapide et intégrale; v) difficultés que pose une application commune des normes en l'absence d'une interprétation uniforme de la part des responsables de l'élaboration des normes et de ceux chargés de les faire appliquer, et, à ce propos, position que ces derniers devraient adopter dans les premières années de mise en œuvre ; vi) importance d'une véritable communication entre ceux qui fournissent l'information financière et les utilisateurs finals de cette information, de manière à limiter autant que possible la volatilité durant la période de mise en application des nouvelles normes.

Les participants se sont félicités de la volonté du FSF et des autres instances d'assurer un suivi sur ces points en organisant une réunion de ce type après l'adoption des nouvelles normes.